

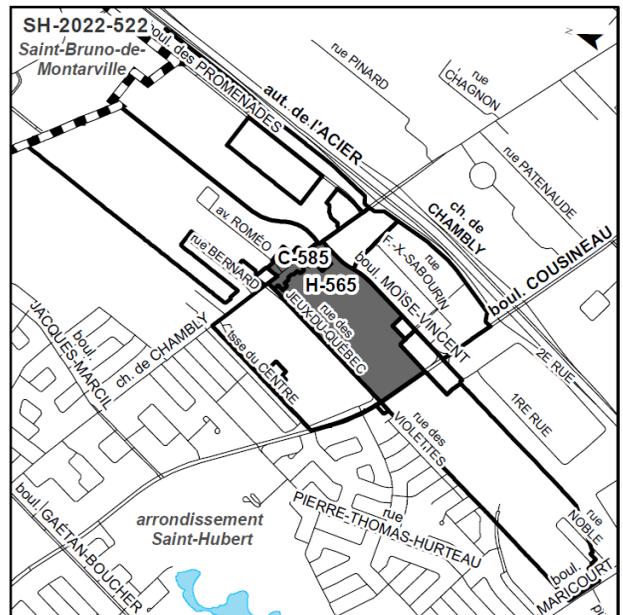
Avis de la tenue d'une assemblée publique de consultation

1. Lors de sa séance du 13 juin 2022, le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert a adopté les projets de règlement et le projet de résolution approuvant le projet particulier décrits ci-après :

- *Projet de Règlement SH-2022-522 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin d'agrandir la zone C-585 à même une partie de la zone H-565 et d'ajouter des notes particulières concernant le 7655, chemin de Chambly, à la grille de la zone C-585 (district des Maraîchers).*

Les zones concernées C-585 et H-565 par ce projet de règlement sont indiquées en gris sur le croquis.

Toutes les dispositions de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.



- *Projet de Règlement SH-2022-523 modifiant le Règlement de lotissement 1407, afin de permettre la création d'un lot à des fins de parc ou de conservation d'un espace naturel (tous les districts).*

Ce projet de règlement concerne toutes les zones du territoire de l'arrondissement.

Les dispositions de ce projet de règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

- *Projet de Règlement SH-2022-524 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin de permettre dans la zone H-100 qu'une maison pour personnes retraitées autonomes contienne des unités pour personnes retraitées non autonomes et des unités de convalescence dans une proportion maximale de 10 % de la superficie de plancher occupée par les usages du groupe habitation (district du Vieux-Saint-Hubert-de la Savane).*

La zone concernée H-100 par ce projet de règlement est indiquée en gris sur le croquis.

Toutes les dispositions de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

